



MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
 - Électroménagers
 - Produits électroniques (p. ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS, etc.)
 - Articles destinés au réemploi
 - Meubles rembourrés encombrants (p. ex. : canapés, fauteuils, matelas, etc.)
 - Papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal
 - Métaux ferreux et non ferreux
 - Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de 84 cm ou moins
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition (p. ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 60 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
 - Résidus domestiques dangereux (RDD) (p. ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlore, etc.)
 - Résidus verts et branches de conifères (les consignes peuvent varier selon la saison*)
- * Les branches de feuillus sont refusées afin de lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.



CLOCHE DE DONS

Dans tous les écocentres, une cloche permet de déposer des vêtements, des accessoires et du linge de maison (c.-à-d. le linge de lit, de toilette, de table et de cuisine).

AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI !

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sport ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres (horaire identique à celui des écocentres). Ces dons seront remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine. Saviez-vous qu'à l'écocentre LaSalle, vous pouvez acheter des matériaux de construction récupérés (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramique, etc.) ?

Pour connaître d'autres solutions de réemploi : ville.montreal.qc.ca/reemploi



ville.montreal.qc.ca/ecocentre

Écocentres VOS CENTRES DE RÉCUPÉRATION



DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION exclusifs aux résidents de l'île de Montréal

Les écocentres permettent aux résidents de l'île de Montréal d'apporter des matières qui seront valorisées. Le réemploi, le recyclage, le compostage et la récupération réduisent considérablement les déchets destinés à l'enfouissement.

BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER !

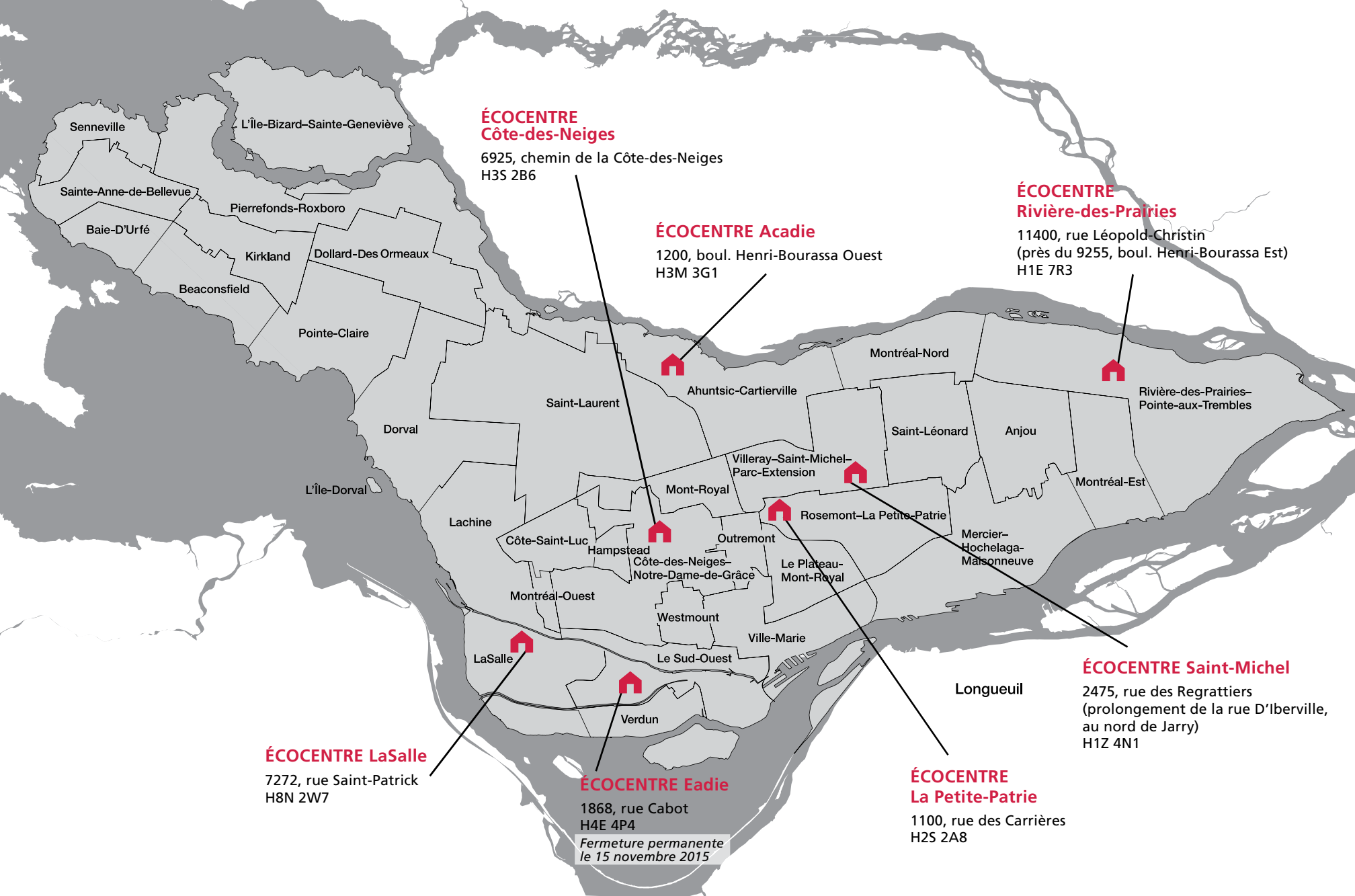
Le tri préalable facilite le déroulement de la visite à l'écocentre et en écourte la durée.

Les matières séparées peuvent être réacheminées plus facilement vers des recycleurs spécialisés.

L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.



écocentres



ÉCOCENTRE Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges
H3S 2B6

ÉCOCENTRE Acadie

1200, boul. Henri-Bourassa Ouest
H3M 3G1

ÉCOCENTRE Rivière-des-Prairies

11400, rue Léopold-Christin
(près du 9255, boul. Henri-Bourassa Est)
H1E 7R3

ÉCOCENTRE LaSalle

7272, rue Saint-Patrick
H8N 2W7

ÉCOCENTRE Eadie

1868, rue Cabot
H4E 4P4
Fermeture permanente le 15 novembre 2015

ÉCOCENTRE Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers
(prolongement de la rue D'Iberville,
au nord de Jarry)
H1Z 4N1

ÉCOCENTRE La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières
H2S 2A8



ACCÈS ET TARIFICATION

Résidents de l'agglomération

- Tous les résidents de l'île de Montréal ont accès aux écocentres.
- Ils doivent s'y présenter en personne, munis d'une preuve de résidence et d'une carte d'identité avec photo.
- Le dépôt des matières est gratuit, sauf pour les matériaux de construction excédant 12 m³ par année, lesquels sont tarifés à raison de 25\$/m³.
- Maximum de 15 visites par année pour les matériaux de construction, sauf pour l'écocentre LaSalle, où les visites sont illimitées.

Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction*

- Tarifs :
 - > matériaux de construction : 25\$/m³
 - > métaux : sans frais
- Résidus domestiques dangereux refusés
- Maximum de 15 visites par année, sauf pour l'écocentre LaSalle, où les visites sont illimitées
- Longueur des véhicules acceptés variable selon l'écocentre (il est préférable de vérifier par téléphone ou sur Internet avant de vous présenter)

* Obligation d'être accompagné d'un résident de l'agglomération ou de fournir une preuve que son entreprise est située sur l'île de Montréal

HORAIRE D'HIVER*

Du 15 octobre au 14 avril
Du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Du 15 avril au 14 octobre
Tous les jours, de 8 h à 18 h

INFORMATION

ville.montreal.qc.ca/ecocentre
514 872-0384 ou 311

* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés, à l'exception de la période des fêtes.